S.I.V.O.M. DE MARGNY-SUR-MATZ
60490

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Date de convocation 20 Avril 2026.

L'an deux mille vingt-six le jeudi trente avril à dix-neuf heures, le conseil syndical légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Mareuil la motte.

Etaient présents : MMES et MRS DE BROUWER Hubert, PILLOT Sandrine, MATRAN Frédéric, LERMINIER Nadia, BIELAWSKI Francis, VULLIEZ Sébastien, BACONNAIS Sandrine, BREHON Colette, MAROUSEZ Yves, GREUGNY Benoit, WARIN Gerard, POULAIN Jean louis, PINEL Guillaume, COUTART Bertrand ;

Absent (s) : MMES et MRS LESIEUR Mathieu, BUKWA Gérald, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste ;

Pouvoir (s) : HOTTE Valérie donne pouvoir à M. COUTART Bertrand ;

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h02.

Ordre du jour :

1) Désignation du secrétaire de séance,
2) Approbation de l'ordre du jour,
3) Approbation du PV de la dernière réunion en date du 09 Avril 2026,
4) Vote du CA et compte de gestion 2025,
5) Délibération pour affectation du résultat 2025,
6) Investissements 2026,
7) Vote du budget 2026,
8) Questions diverses.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur BIELAWSKI Francis est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation de l'ordre du jour.

Monsieur le Président demande aux membres de valider l'ordre du jour. Les délégués présents ce jour approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.
Monsieur PINEL demande à voter le compte de gestion avant le compte administratif.

3. Approbation du PV de la dernière réunion en date du 09 Avril 2026.

Monsieur le Président demande aux membres s'il y a des remarques sur le compte rendu du 09 Avril 2026.
Les délégués précisent qu'ils n'ont pas reçu le compte rendu de la dernière réunion.
La secrétaire fait la lecture du compte rendu.
Les délégués n'apportent aucune observation à la rédaction, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

4. Vote du CA et compte de gestion 2025.

Sur demande de Monsieur PINEL, Monsieur le Président commence par la lecture du compte de gestion de l'année 2025 dressé par le Receveur de la trésorerie de Compiègne.
Les membres présents votent ce compte à l'unanimité.

Monsieur MATRAN donne lecture des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement de l'exercice 2025 avec les explications correspondantes et procède au vote de celui-ci.

Section fonctionnement :	Dépenses.....	879 161, 68 €
	Recettes.....	639 388,21 €

Résultat de l'exercice après report 2024..... 76 590,73 €

Section investissement :	Dépenses.....	898 809,27 €
	Recettes.....	575 137,57 €

Résultat de l'exercice après report 2024..... 779 240,44 €

Résultat de clôture 2025 :	Fonctionnement.....	76 590,73 €
	Investissement.....	779 240, 44 €
	Excédent global à reporter.....	855 831,17 €

Les délégués approuvent ce compte administratif qui est voté comme il suit et autorisent le Président à signer les documents.

POUR : 15 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

5. Délibération pour affectation du résultat 2024.

Monsieur le Président donne lecture des résultats du compte administratif 2025 dont le résultat de Clôture est de :

- Un excédent de fonctionnement de..... 76 590,73 €
- Un excédent d'investissement de ..... 779 240,44 €

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2026, Monsieur le Président présente l'affectation du Résultat de l'exercice 2025 comme suit :

- INVESTISSEMENT Compte 001 Recette 779 240,44 €
- FONCTIONNEMENT Compte 002 Recette 76 590,73 €

Les délégués approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat.

6. Investissements 2026.

Monsieur le Président, liste les investissements qui restent à réaliser en 2026 :

- Renouvellement conduite eau potable Margny sur Matz 60 000.00 € TTC

= 60 000.00 € TTC

Les délégués valident cette proposition à l'unanimité et autorisent le Président à signer tous documents afférant à ces dossiers.

7. Vote du budget 2026.

Le Président donne lecture chapitre par chapitre du budget 2026 qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :	Dépenses :	815 190,86 €
	Recettes :	815 190,86 €
Investissement :	Dépenses :	1 512 371,62 €
	Recettes :	1 512 371,62 €

Ce budget en équilibre est voté par les membres présents comme il suit et autorisent le Président à signer tous documents afférant à ce dossier.

POUR : 15 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

8. Questions diverses :

Monsieur GREUGNY demande à quoi vont servir les capteurs sectoriels.
Monsieur le Président répond que ces compteurs permettront de localiser les fuites non plus à l'échelle du SIVOM mais à l'échelle des communes.

Monsieur PINEL explique que le SIVOM pioche dans sa trésorerie afin de ne pas augmenter le prix de l'eau.
Il va falloir penser au futur et réfléchir pour une augmentation.
Mme LERMINIER indique que pour le moment il est délicat de penser à une augmentation vu la qualité de l'eau actuellement.
Monsieur le Président stipule que l'augmentation du coût de fonctionnement lié à la hausse des prix de l'Energie de 30% en 2022 n'a à ce jour pas était pleinement répercuté aux abonnés et que les réserves financières du SIVOM ne permette pas de l'assumer plus longtemps.

Monsieur PINEL demande aux délégués que Monsieur MALLET devienne Président d'honneur du SIVOM.
Les délégués votent pour à l'unanimité.

Monsieur GREUGNY interroge le SIVOM sur les compétences du SPANC. Monsieur MATRAN indique à l'assemblée que les services du SPANC ne sont habilités à intervenir que sur les assainissements individuels uniquement si les habitations ne sont pas raccordables au réseau d'eau usée (Hameau de ZOET à VANDELICOURT – Moulin Pillon MARGNY SUR MATZ – Hameau de Saint Claude et la motte à MAREUIL LA MOTTE).

La séance est levée à 20 heures 26.

Secrétaire de Séance,
Monsieur BIELAWSKI Francis

Le Président,
Monsieur MATRAN Frédéric

SIVOM DE MARGNY-SUR-MATZ
Siège Social
MAIRIE
60490